

A.L.T

Bilan 2023



1- PRESENTATION DU DISPOSITIF



L'association R&L bénéficie depuis 2002 d'un agrément FSL FAL. A ce jour, 23 FAL sont financés permettant d'assurer 24 accompagnements répartis sur les ALT de Rencontres & Loisirs.

Jusqu'en 2021, la convention du dispositif FSL FAL avec le Département était reconduite annuellement. En 2022, Le Département a lancé un appel à projet auquel l'association a répondu. Une convention a été signée pour une durée de 2 ans ½ (1er juillet 2022 au 31 décembre 2024)

Ce dispositif a pour mission :

- d'accueillir sur les hébergements gérés par l'association des jeunes et des familles/jeunes couples
- d'assurer un accompagnement social dans leurs démarches administratives (gestion du budget, appropriation du logement et résolution des difficultés présentes à l'entrée dans les lieux,...)
- de les accompagner dans leurs démarches de recherche de logement (bailleur privé ou public)

Ce dispositif dispose de 2 travailleurs sociaux sur 0,7 ETP.

2 - LES LOGEMENTS MIS A DISPOSITION



Nos hébergements se situent sur les territoires de la CAHC et de la CALL répartis sur différentes communes :

- Hénin Beaumont :

- √3 logements T1 avec le bailleur social Soliha (fin de bail juillet 2023)
- √1 logement T1 avec le bailleur social P de C Habitat
- √3 logements T1 bis avec le bailleur social P de C Habitat (1 obtenu en juillet 2023)
- √1 studio avec le bailleur social P de C Habitat (début bail septembre 2023)
- √1 logement T2 avec le bailleur social SIA Habitat

- Courrières :

√1 logement T4 avec le bailleur social M&C

- Oignies :

- √1 logement T3 avec le bailleur social SIA Habitat
- √1 logement T2 avec le bailleur social SIA Habitat

- Libercourt

√1 Logement T3 avec le bailleur social SIA Habitat

- Carvin

√1 logement T3 avec le bailleur social Vilogia Logifim

- Courrières

√1 logement T2 avec le bailleur social P de C Habitat

- Rouvroy :

- √1 logement T3 avec le bailleur social P de C Habitat
- √1 logement T4 avec le bailleur social P de C Habitat

- Evin-Malmaison :

√2 logements T3 avec le bailleur social M&C

- Harnes :

- √2 logements T3 avec le bailleur social M&C
- √2 logements T3 avec le bailleur social SIA Habitat

Suite à l'arrêt du bail pour les logements avec le bailleur Soliha, nous avons dû rechercher de nouveaux logements auprès de différents bailleurs. Nous avons obtenu 2 logements avec le bailleur social Pas de Calais Habitat et 1 logement auprès de SIA Habitat.

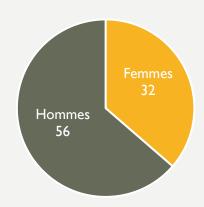
3-NOMBRE DE DEMANDES EN 2023

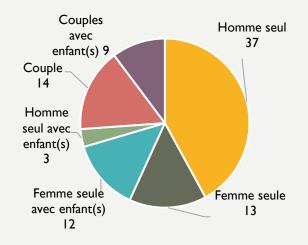
Typologie du public

88 Demandes soit 🖊 de 10 demandes par rapport à 2022 dont :

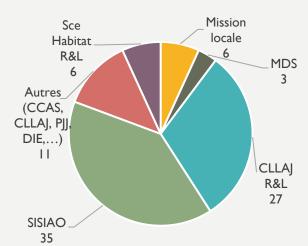


Composition familiale (demandeur principal)

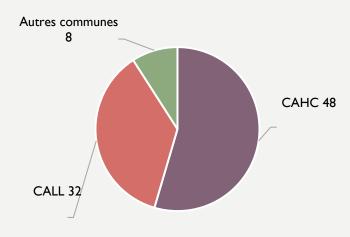




Orienté par :



Origine géographique



En 2023, la décision a été prise de ne plus restreindre aux moins de 25 ans les hébergements T1, T1bis.

Ceux sont surtout des hommes seuls qui sont orientés vers notre Association.

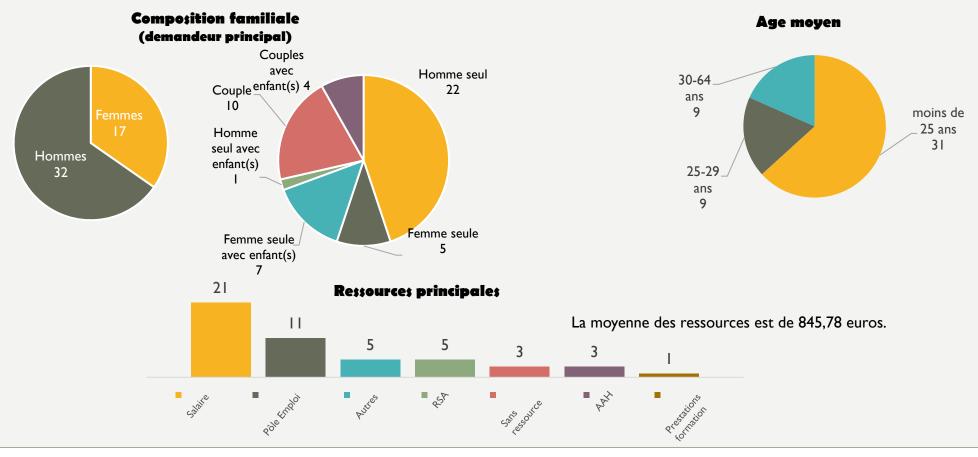
Le SIAO ainsi que le CLLAJ de Oignies sont les principaux orienteurs.

4- PUBLIC ACCUEILLI EN 2023



Typologie du public

49 situations accueillies (jeunes ou familles) soit ≠ de 1 situation par rapport à 2022 dont **28** nouvelles dont :



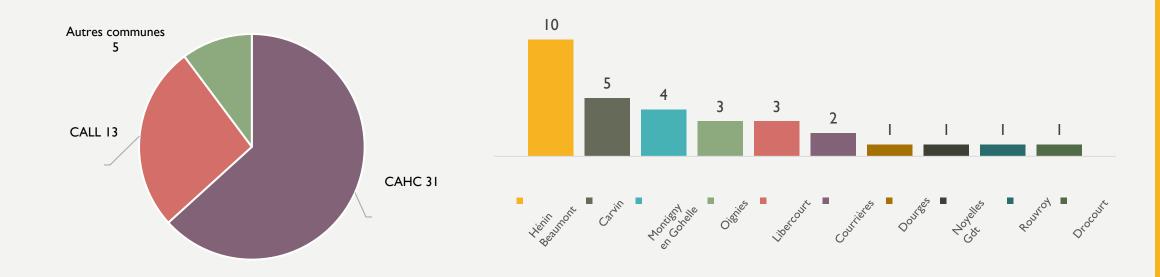
Les moins de 25 ans et les personnes seules restent le public principalement accueilli. Le salaire reste la principale ressource mais le budget reste très fragile. La majorité n'a pas d'économie. Ils sont en situation de précarité et de vulnérabilité.

Les freins sont nombreux à devoir être levés, notamment la sécurisation des ressources et de l'insertion professionnelle.

4— PERSONNES ACCUEILLIES EN 2023 (suite)



Origine géographique

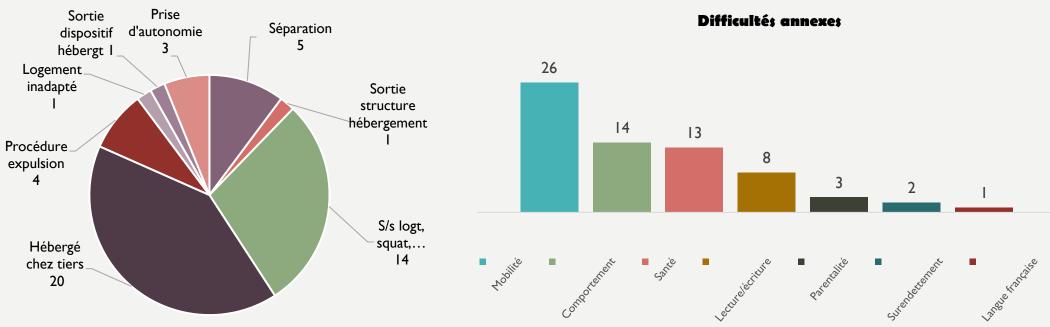


La majorité des personnes viennent du secteur de la CAHC, surtout de la ville d'Hénin-Beaumont, principale ville du territoire. Cela s'explique également par le fait que le CLLAJ est sollicité par les partenaires situés principalement sur ces villes qui nous orientent leur public.

4- PERSONNES ACCUEILLIES EN 2023 (suite)



Motif de la demande



Beaucoup de personnes accueillies sont dans une situation précaire en étant hébergées ou sans logement.

La plupart des personnes hébergées ne sont pas véhiculées, ce qui constitue un frein dans la recherche d'un emploi et/ou formation, et donc dans la sécurisation de leurs ressources.

13 personnes ont également rencontrées des problèmes de santé. Les difficultés d'accès aux soins et l'ouvertures des droits (CSS par exemple) restent une thématique importante travaillée avec les hébergés.

Les problèmes de comportement chez certains hébergés ne favorisent pas leur autonomie. Malgré l'accompagnement renforcé qui se met en place, une fin de prise en charge peut avoir lieu.

La période passée sur les hébergements est bénéfique pour stabiliser leur situation globale en vue d'un accès au logement autonome.

4— PERSONNES ACCUEILLIES EN 2023 (suite)

Accompagnement à la sortie





Toutes les personnes ayant été hébergées et en capacité d'intégrer un logement dans le cadre de l'ALT ont eu un NUD actif et ont été contingentées via l'inscription à la Fluidité des parcours (SYPLO).

19 de ces personnes ont bénéficié d'un FSL LNI, garantissant à l'hébergé et au bailleur la mobilisation d'aides financières au moment du relogement.

L'accompagnement social permet de mobiliser le public dès son intégration à la suite de son parcours.

Les objectifs sont définis dans le contrat d'hébergement et revus après 6 mois maximum afin de s'adapter au mieux à la situation et aux besoins des hébergés.

23 şituationş ont un impayé de participation aux chargeş locativeş. Il şe şitue entre 1 € et 1 152 €.

Des rappels à l'ordre ont lieu et des avertissements sont actés en misant sur la bonne foi des hébergés. Malheureusement une fin de prise en charge peut avoir lieu sans qu'un plan de remboursement soit honoré.

La situation financière des hébergés étant fragile, l'aspect budgétaire est une priorité dans l'accompagnement.

Il arrive fréquemment que la situation de l'hébergé change après son intégration : perte d'emploi, fins de droits ou une non mobilisation de la personne dans l'accompagnement.

Il est rappelé à chaque accueil que pour intégrer un ALT, l'usager doit être en capacité d'être relogé. Cela évite des situations complexes qui mènent la plupart du temps à des impayés et à un arrêt de l'accompagnement.

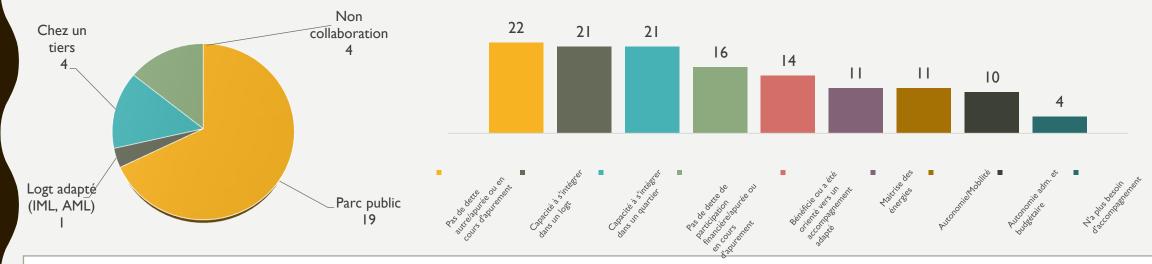
5 - PUBLIC SORTI EN 2023

REMONTRES LOISINS

Motif de sortie

28 sorties des hébergements dont :





Le taux d'occupation est de : 95,31 %

La durée moyenne d'occupation est de : 10 mois et 27 jours, ce qui est en augmentation par rapport à l'année précédente (8 mois et 1 jour). Nous avons fait 11 demandes de prolongation exceptionnelle d'accompagnement FAL. Pour 3 situations, nous avons fait 2 demandes et pour une situation, 3 demandes. Nous avons eu 4 refus de prolongation.

Nous constatons cette année un délai d'attribution plus important de la part des bailleurs malgré l'inscription au SYPLO et les très bonnes relations partenariales que nous entretenons avec eux. La raison principale vient d'un manque de logement répondant aux besoins, notamment les petites typologies (T1, T2).

Un accompagnement social est proposé systématiquement à la sortie afin de sécuriser la situation. Cette demande d'accompagnement est discutée avec l'hébergé en amont qui peut accepter ou refuser.

6 - ANALYSE GLOBALE

Evolution liée aux logements

Les logements bd Fallières à Hénin Beaumont ont été restitués. 3 nouveaux studios à Henin Beaumont

Plus value

- + 2/3 de sorties « positives » (relogement autonome)
- + de logements individuels permettant davantage d'autonomie et répondant aux attentes des personnes accueillies

Le travail en partenariat, notamment avec la Mission Locale et/ou les associations de réinsertion professionnelle, permet de stabiliser la situation financière et augmente les chances de pouvoir intégrer un logement

L'augmentation de la limite d'âge a permis d'augmenter significativement le nombre de demandes d'hébergement et des intégrations

L'ALT permet de sécuriser les situations avant une entrée en logement éventuel et d'éviter les situations précaires une fois la personne relogée Intégrations pouvant se faire très rapidement si les conditions sont remplies

Difficultés rencontrées

Le manque de logements avec une typologie adaptée à la situation (en grande partie les T2) retarde d'au moins 3 à 6 mois l'intégration des hébergés en fin de parcours ALT dans un logement autonome. Des prolongations FAL sont donc de plus en plus sollicitées et généralement acceptées en raison du retard de livraison des bailleurs

Précarité des situations orientées vers l'ALT qui ne permet pas d'intégrer un hébergement et qui sont réorientées vers le 115

L'absence de collaboration, le nombre d'impayés de loyer, la hausse des charges d'énergie, la non réévaluation des budgets alloués au dispositif. Peu de budget en direction du renouvellement des équipements des logements

Dégradations des logements qui doivent être mis en vacance technique (humidité, dégâts des eaux,...) et nécessitant un suivi très prononcé des services administratifs



7 – PERSPECTIVES 2024



- > Renforcer la vigilance dans l'étude des demandes (préadmission) afin d'éviter des situations complexes au sein de l'hébergement
- > Travailler sur un nouveau règlement intérieur précisant le cadre du dispositif, les conditions d'admission, les droits/devoirs de l'hébergé, ...
- Anticiper les fins d'hébergement dès les premiers mois d'impayés en accompagnant vers d'autres partenaires (SIAO, autres dispositifs d'hébergement)
- > Travailler en priorité sur l'insertion professionnelle avec les partenaires (Impulsion, Mission Locale)
- > Poursuivre notre engagement par un accompagnement de proximité afin de permettre un mieux être au quotidien des personnes accueillies
- > Poursuivre la collaboration de confiance avec les bailleurs sociaux
- > Optimiser l'utilisation du logiciel de suivi SIHAJ afin de s'appuyer dessus pour le bilan 2024